

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUIS



A PRÉSENTER À VOTRE MUNICIPALITÉ

Date de la demande: ____ / ____ / ____

Nom du requérant

Nom du propriétaire (si différent du requérant)

Adresse du requérant

Adresse du propriétaire

Ville du requérant

Code Postal du requérant

Ville du propriétaire

Code Postal du propriétaire

() ____ - ____ () ____ - ____

() ____ - ____ () ____ - ____

Nom, adresse & # de RBQ de l'entrepreneur (puisatier) :



15, rue de l'Artisan
Victoriaville, QC. G6P 9S9

Tél.: (819) 758-6468

www.puitbec.com

Fax: (819) 758-7822

info@puitbec.com

RBQ: 8327-6683-50

QUESTIONS DEMANDÉS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR OBTENIR VOTRE PERMIS

←
Date prévue du début des travaux: _____

Date prévue de la fin des travaux: _____

Coût approximatif des travaux: _____

Capacité de pompage recherchée: _____

Besoin en eau à combler en m³ par jour

Type de puits: Puits tubulaire Puits de surface Pointe filtrante Captage de source

Puits scellé ? Oui Non Parcelle en culture à moins de 30 mètres de la localisation projetée du puits ? Oui Non

Dans une zone inondable ? Oui Non Si oui: 0 - 20 ans 20 - 100 ans Est-ce qu'il y a un puits existant ? Oui Non

Le requérant doit fournir un schéma de localisation par rapport aux systèmes de traitement des eaux usées : fosse septique et champs d'épuration (incluant ceux des voisins).

Le rapport de forage sera fourni par l'entrepreneur (puisatier).

Le propriétaire d'un ouvrage de captage doit, entre le 2^{ième} et le 30^{ième} jour suivant la mise en marche de l'équipement de pompage, faire prélever des échantillons d'eau et les faire analyser par un laboratoire accrédité par le ministre en vertu de l'article 118.6 de la loi sur la qualité de l'environnement.